



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Projet de loi sur les proches aidants : l'APNQL et la CSSSPNQL font appel à l'écoute et à la sensibilité de la ministre Blais

Wendake, le 12 juin 2020 – L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) accueillent favorablement le projet de loi sur la reconnaissance des personnes proches aidantes déposé jeudi par la ministre des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais. Il est grand temps que la précieuse contribution des personnes proches aidantes soit reconnue et qu'elles soient supportées et outillées dans le soutien qu'elles procurent à leurs proches.

Le projet de loi n° 56, dont l'objectif est d'être inclusif et adapté à toutes les réalités, prévoit la création d'une politique nationale pour soutenir et reconnaître officiellement les proches aidants. Il compte également la création d'un comité des partenaires et un observatoire de la proche aide. Pour le moment, aucun siège n'a été réservé à un membre des Premières Nations au sein de ces instances. L'APNQL et la CSSSPNQL sont d'avis que des moyens concrets doivent être mis en œuvre pour faire résonner la voix des Premières Nations dans chacune des étapes du projet de loi ainsi que lors de l'élaboration de la politique qui en découlera. Il faut assurer une offre de services équitable qui va bien au-delà des compétences juridiques. Il en va de la santé et du mieux-être de nos populations.

« Avec le projet de loi n° 61 sur la relance économique du Québec, les enjeux évoqués par les Premières Nations sont, une fois de plus, mis à l'arrière-plan sans reconnaissance de leurs droits fondamentaux. Cette fois-ci, nous comptons sur la Ministre Blais qui a toujours été sensible à notre réalité. Nous faisons appel à son écoute et sa collaboration pour faire les choses différemment », a affirmé Ghislain Picard, chef de l'APNQL.

« Cette législation modifie la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* en octroyant au ministre de la Santé et des Services sociaux un pouvoir d'inspection dans les résidences privées pour aînées et les hébergements pour les personnes vulnérables. Il sera primordial que le Québec reconnaisse la gouvernance et les compétences de nos gouvernements locaux pour gérer leurs propres institutions et qu'il travaille de concert avec eux » poursuit Derek Montour, président du conseil d'administration de la CSSSPNQL.

À propos de l'APNQL

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est l'organisme politique qui regroupe 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador.

À propos de la CSSSPNQL

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador est un organisme à but non lucratif qui accompagne les Premières Nations au Québec dans l'atteinte de leurs objectifs en matière de santé, de mieux-être, de culture et d'autodétermination.

– 30 –

RENSEIGNEMENTS

Alain Garon, APNQL

Conseiller aux communications

agaron@apnql.com

418-254-4620 – www.apnql.com

Annie Brisson-Proulx, CSSSPNQL

Agente de communications, Web et médias sociaux

annie.brisson-proulx@cssspnql.com

418-842-1540, poste 2304 – www.cssspnql.com